



**Colbert : un exemple de patriotisme économique
au service de la puissance française**

Mémoire de géopolitique
Du chef de bataillon Hugues Legris
Dans le cadre du séminaire de géopolitique et économie
14^{ème} promotion du CID

Directeur : M. Christian Harbulot

Mars 2007

Remerciements :

Je tenais ici à remercier par ces quelques lignes M. Christian Harbulot, directeur du séminaire « géopolitique et économie » de la quatorzième session du CID 2006-2007. Les réalités de la guerre économique auxquelles il nous a sensibilisés tout au long de l'année ont constitué une plus-value réelle à la compréhension des complexités et des enjeux de puissance. Il nous a ainsi particulièrement aidés à comprendre le caractère conflictuel du contexte économique actuel rompant avec une approche parfois trop angélique prévalant dans l'analyse économique. En cohérence avec cette vision, il a su nous montrer l'expérience qu'un officier était à même d'apporter au monde civil dans cette approche « guerrière » de l'économie.

L'étude suivante essaye d'apporter sa contribution à l'analyse des moyens d'acquisition de la puissance au travers un exemple historique ayant assuré la grandeur et la puissance de la France.

FICHE DOCUMENTAIRE

1. Colbert : un exemple de patriotisme économique au service de la puissance française
2. 2007_memoire_geop_exemple colbertien patriotisme économique_Legris
3. Chef de bataillon, armée de Terre, LEGRIS Hugues, France
4. 06 mars 2007
5. Division B –groupe B3
6. Mémoire de géopolitique
7. Alors que le débat sur le « modèle français » anime le paysage politique actuel depuis quelques années, le patriotisme économique est un concept de plus en plus présent. Or, l'histoire française nous fournit un exemple intéressant de troisième voie entre un libéralisme anglo-saxon et un socialisme d'état. En effet, le grand ministre de Louis XIV a su inventer un modèle d'état stratège. Ce mémoire a pour but de le démontrer.
8. colbertisme, mercantilisme, état stratège, puissance.

SOMMAIRE :

PREMIERE PARTIE : ECHECS DU COLBERTISME ET LIMITES D'UNE TRANSPOSITION A LA MODERNITE

DEUXIEME PARTIE : UN ENSEMBLE DE SAVOIR FAIRE ET DE MESURES EXEMPLAIRES

TROISIEME PARTIE : LA METHODE COLBERT

IDEE GLOBALE DU DOCUMENT :

Ce document vise à développer l'idée que Colbert a conçu et mis en œuvre une politique économique globale d'une qualité exemplaire. Elle a largement contribué, en complément des succès militaires, des conquêtes territoriales et du rayonnement culturel, à la grandeur de la puissance française jusqu'au XX^{ème} siècle. Par la définition d'un état stratège, Colbert a concilié les éléments de puissance du public et du privé, trouvé un compromis entre la protection et l'initiative, associé la centralisation et la responsabilisation. Loin des caricatures qui ont été faites du Colbertisme continuant à créer dans les esprits l'image d'un protectionnisme étatique rigide, le contrôleur général des finances a su définir une troisième voie entre le libéralisme béat et le dirigisme sclérosant.

A l'heure où la France confrontée à la guerre économique de la mondialisation cherche une nouvelle approche, le Colbertisme apparaît bien comme l'un des modèles pouvant inspirer les réformes fondamentales du paysage politico-économique français. C'est la prétention de ce mémoire que de vouloir contribuer à ce travail de mise en perspective.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	6
Préambule	7
1) PREMIERE PARTIE : ECHECS DU COLBERTISME ET LIMITES D'UNE TRANSPOSITION A LA MODERNITE	8
1.1 Les échecs de Colbert	8
1.1.1 Un politicien intéressé	8
1.1.2 Un outil financier mal maîtrisé	9
1.1.3 Le manque de relais de l'initiative individuelle	9
1.1.4 Louis XIV, force de temporisation	10
1.1.5 Contradictions internes du personnage	10
1.1.6 Commerce extérieur : le poids de la guerre	11
1.2 Une autre époque	12
2) DEUXIEME PARTIE : UN ENSEMBLE DE SAVOIR FAIRE ET DE MESURES EXEMPLAIRES	12
2.1 Comptabilité et finances : rationalisation, contrôle et justice	12
2.1.1 Mise en oeuvre d'une politique fiscale déterminée	12
2.1.2 Introduction de nouvelles règles de comptabilité	13
2.1.3 La chasse aux dépenses	13
2.1.4 L'accroissement des recettes	13
2.2 L'industrie, cœur du système	14
2.3 La promotion de la qualité	15
2.4 Le commerce	15
2.4.1 Le commerce intérieur rationalisé	16
2.4.2 Le commerce extérieur : attirer les devises, le mercantilisme	17
2.4.3 Le renforcement de la marine : rayonnement et commerce	18
2.5 L'importance du droit : sécuriser et clarifier	18
2.6 L'administration	19
2.7 La valeur travail	19
2.8 Le populationniste	20
3) TROISIEME PARTIE : LA METHODE COLBERT	20
3.1 Un vrai homme d'état	20
3.2 « L'autorité paye »	20
3.3 La rigueur dans le travail	21
3.4 Bien plus qu'un interventionniste	21
3.4.1 L'état stratège	21
3.4.2 Le pragmatisme	22
3.5 S'appuyer sur l'histoire et le retour d'expérience	22
3.6 L'information : prise en compte de la connaissance	22
3.7 Une politique globale au service de la puissance française	23
CONCLUSION	24
BIBLIOGRAPHIE	25

INTRODUCTION

En 1666, Colbert décide d'instaurer des tarifs douaniers très protecteurs au profit des producteurs français. A l'opposé, le grand ministre favorise l'innovation et sait désengager l'état d'entreprises privées dynamiques que ce dernier a précédemment aidées. Dès lors, un problème se pose.

Ainsi, si le colbertisme peut être considéré comme une pensée économique protectionniste parfois très critiquée, il est néanmoins par son dynamisme et sa nouveauté un des facteurs principaux de la puissance française des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Aussi, il convient légitimement de s'interroger sur la valeur du Colbertisme en tant que modèle. En particulier, ce dernier est-il transposable à l'économie actuelle de la France ?

De fait, le Colbertisme constitue un modèle en grande partie adaptable à la modernité. En effet, il démontre l'existence d'une idée française de l'intervention étatique au service de la puissance. Il est à la fois l'état régulateur et offensif au service du pays. Il ne se réduit pas à la simple dialectique ouverture ou fermeture au monde, recul ou intervention de l'état ou encore interventionnisme contre libéralisme. Il n'est pas non plus un simple corporatisme sclérosant.

Si des limites de la transposition et des échecs peuvent être mis en avant (1^{ère} partie), le colbertisme met cependant en œuvre un ensemble de savoir faire et de mesures exemplaires (2^{ème} partie). Bien plus, il propose une méthode complète sous tendant le succès global et dépassant la critique simpliste dont il a été longtemps victime (3^{ème} partie).

Préambule

Ce préambule a pour but de rappeler brièvement la situation dans laquelle se trouvait la France à la veille de l'arrivée aux affaires de Colbert en 1664 comme surintendant des Bâtiments du roi (puis à partir de 1665 comme contrôleur des finances, en 1668 secrétaire d'Etat à la Maison du roi enfin en tant que ministre de la Marine en 1669, postes correspondants à celui d'actuel premier ministre, seules les relations extérieures restant les affaires réservées du roi comme elles le restent encore aujourd'hui pour le président de la République).

A cette date, la situation du royaume est assez paradoxale. Il est d'ailleurs intéressant de constater qu'elle est en réalité assez proche de la situation actuelle de notre pays.

En effet, d'un côté la France vit une certaine stabilité, l'inflation est maîtrisée, les salaires sont assez stables, l'enrichissement moyen. D'un autre côté, la situation est aussi assez mauvaise. L'œuvre d'Henri IV puis de Richelieu n'a pas été poursuivie ou même consolidée. L'épisode de la Fronde (1648-1653) durant la Régence a constitué le facteur principal de troubles. Les luttes de clans ont nui à la confiance tant nécessaire à la croissance. Les désordres auxquels tout le royaume a été en proie ont perturbé une administration par ailleurs très bureaucratique et donc contraignante. Les agissements de Fouquet, la multiplication des offices (accaparant les taxes), la négligence du pouvoir à l'égard des questions commerciales et industrielles ont encore accentué les difficultés.

L'industrie est en outre dans un piteux état. Les manufactures créées sous Henri IV sont en faillite voire ont fermé. L'Angleterre approvisionne les marchés. Les fonderies, les aciéries, les forges, les tanneries sont à peu près complètement abandonnées en France. La Hollande a imité nos draps et les vend à notre place.

Enfin, de grands équilibres macroéconomiques sont en péril. Ainsi, le budget est très déficitaire malgré des prélèvements fiscaux fort importants. Le recouvrement fiscal se heurte au caractère encore fondamentalement féodal du pays. L'unité de la nation n'est en effet encore que partielle dans les esprits. Les ecclésiastiques, les aristocrates et grands bourgeois exercent leur pouvoir avec beaucoup d'indépendance. La menace de leur soulèvement est permanente en cas de politique royale trop volontariste (soulèvements, détournements de l'impôt, non application des directives...).

C'est alors que Colbert est nommé aux affaires en 1664.

PREMIERE PARTIE : ECHECS DU COLBERTISME ET LIMITES D'UNE TRANSPPOSITION A LA MODERNITE

Il s'avère intéressant avant de vouloir présenter les apports majeurs de l'œuvre et de la méthode de Colbert d'en souligner aussi les limites voire même les échecs. En effet, cette étude n'a pas pour but de dresser béatement un panégyrique du ministre de Louis XIV. Elle vise à dresser honnêtement et donc le plus scientifiquement possible (au travers de sources reconnues), le tableau global de l'œuvre de Colbert et d'en tirer d'éventuels idées pour aujourd'hui. Or, il est important, avant de vouloir proposer des apports transposables à notre temps et qui constituent la thèse majeure de cette étude, de mettre en garde le lecteur contre certains errements possibles d'une copie naïve. Cette partie s'attache donc successivement aux échecs manifestes du grand ministre et souligne le contexte très différent de l'époque classique susceptible de limiter les transpositions à la modernité.

1.1) Les échecs de Colbert

1.1.1 Un politicien intéressé

Il convient tout d'abord de souligner que Colbert n'est pas arrivé subitement au pouvoir pour servir Louis XIV. Il a auparavant travaillé sous les ordres de Mazarin. Or, ce dernier et son entourage ont eu recours à de nombreuses méthodes malhonnêtes. La corruption dont des personnages comme Fouquet est l'un des représentants les plus connus, s'est à cette époque largement répandue dans la haute administration française. Si Colbert essayera plus tard de lutter contre ce phénomène, l'on peut tout de même affirmer que le personnage n'est pas exempt d'un certain cynisme. Il a en effet largement profité de ces avantages.

De plus, Colbert est un politicien avec la connotation péjorative que recouvre ce mot. En effet, il a très largement participé aux guerres de clans notamment entre la famille Louvois et la sienne. Bien que se fixant toujours comme conditions de nommer des proches aptes et donc formés aux emplois donnés, le placement intempestif des siens relève là encore d'une pratique valable certes à toutes les époques et fort répandu en politique mais qu'il nous faut cependant dénoncer.

Leçon : l'honnêteté contribue grandement à la confiance populaire et donc à la légitimité du pouvoir et son corollaire sa capacité d'action. A l'heure où nos concitoyens rejettent de plus en plus des hommes politiques jugés corrompus et fort éloignés des conditions de vie de la « France d'en bas », Colbert n'aurait vraisemblablement pas eu bonne presse non plus. Il n'a donc pas valeur d'exemple en tout !

1.1.2 Un outil financier mal maîtrisé

1.1.2.1 La difficile maîtrise du déficit budgétaire de l'état.

La France connaît en 1660 une situation déficitaire importante. Or, si Colbert réussit à mettre en place une politique pour lutter contre ce déficit, il n'arrive pas cependant à maintenir cet équilibre tout au long du règne. Certes, cette situation est en grande partie due au roi Louis XIV dont la volonté de gloire s'exprime en grande partie par la guerre. La France n'a-t-elle pas passé quarante-cinq ans du règne du Grand roi en situation de conflit. Or, Colbert n'est pas opposé à cette politique de rayonnement belliqueuse. Il considère aussi la puissance française au travers du prisme guerrier. En cela, il se différencie de l'approche hollandaise ou anglaise; visions qui se révéleront à long terme plus porteuses et enrichissantes.

De plus, Colbert pratique une certaine forme d'hostilités à l'égard des prêteurs. Comme il a été dit ci-dessus, l'expérience qu'il en a eue pendant la Régence l'incite à se méfier d'eux. Obligé d'emprunter, il consacre une part non négligeable de son action anti déficitaire à des expédients financiers, des affaires extraordinaires rompant avec la cohérence de sa politique globale. Ainsi, après avoir rationalisé le nombre de charges en luttant notamment contre les titres de noblesse abusifs, il crée de très nombreuses nouvelles charges (on a même le contrôleur des perruques ...).

Leçon : Une stratégie globale ne doit pas être sapée par une politique d'expédients. Le courage de l'homme d'état s'exprime dans des choix, souvent rudes à court terme, mais servant le long terme. De plus, la vision continentale française favorise une approche trop belliciste de la puissance. La stratégie indirecte fondée sur l'économie et le temps long apparaît à ce titre très souvent supérieure à la stratégie directe moins visionnaire et aux techniques plus caricaturales.

1.1.2.2 L'oubli des banques

Colbert ne voit pas paraître l'importance à accorder aux instruments financiers. Ils se développent pourtant chez nos voisins. Alors que les banques de Hambourg, Londres ou Venise soutiennent le développement économique de leurs nations, il n'en est pas de même en France. Les investissements ne sont pas soutenus par une politique de crédits actifs. La frilosité l'emporte. Colbert ne réussit pas ou ne voit pas que ses projets industriels et commerciaux nécessitent un financement public mais aussi privé.

Leçon : L'attention portée aux instruments innovants et particulièrement l'attention accordée aux travaux de nos voisins (qu'il soit alliés ou opposants) doit être une attitude constante d'un dirigeant compétent.

1.1.3 Le manque de relais de l'initiative individuelle

Si l'on verra plus loin que Colbert est un administrateur de génie, son action n'a malheureusement pas été relayée par l'action individuelle. Ce manque constitue vraisemblablement la raison majeure du retard pris par la France vis à vis de son grand adversaire anglais. Cet élément est-il imputable à Colbert ? En grande partie non. Colbert n'est par définition pas responsable du manque d'initiative des particuliers. C'est aux individus d'assurer leur responsabilité, d'oser s'engager dans l'action. Cependant, il est évident que la mise en place d'un environnement plus favorable à l'initiative individuelle aurait permis le véritable décollage de l'économie française de l'époque. Or, Colbert ne comprend pas les limites du système féodal

français. Fondé très largement sur la Noblesse terrienne attachée au foncier, se refusant au commerce et à l'industrie signes de déclin, le système bloque l'initiative des bourgeois. L'enrichissement de ces investisseurs est d'ailleurs le plus souvent converti en achat foncier afin d'afficher son ascension sociale. Le grand ministre n'est évidemment pas seul responsable de cette léthargie. La vision de l'Eglise catholique de l'époque est aussi globalement hostile à ce que l'on pourrait déjà appeler le capitalisme. Pourtant cette dernière ne l'a pas toujours été (es initiatives des grandes abbayes de la France du Moyen Age le prouvent). Pourtant des tentatives de réforme ont eu lieu¹ précédemment et auraient pu alerter Colbert sur l'urgence à moderniser la société. Louis XV et son ministre Fleury auront la lucidité de vouloir une plus grande égalité par l'imposition à toutes les classes sociales du « vingtième ». Louis XVI et son ministre Calonne eurent paradoxalement une vision plus moderne encore quand ils proposèrent en 1788 « la Révolution monarchique ». Elle visait providentiellement à décloisonner la société française. Mais là encore, cette initiative peu connue fut contrée par une aristocratie jalouse de ses droits et qui la conduisit à sa perte deux ans plus tard.

Leçon : les politiques français actuels sont confrontés à une situation de blocage assez similaire. Ne parle-t-on pas de blocage de « l'ascenseur social », de « France d'en bas » et de « France d'en haut », d'inadaptation à la mondialisation. En définitive, il convient de souligner ici la difficulté classique à réformer les mentalités par décrets. « Colbert se heurte ainsi à une société bloquée assise sur des tabous comme de nos jours »¹. Cependant, malgré le poids de la sociologie de l'époque, on était en droit d'attendre un recul plus manifeste d'un grand homme comme Colbert. Cet aspect souligne l'importance à accorder à la sociologie dans l'analyse économique.

1.1.4 Louis XIV, force de temporisation

Colbert doit comme tout ministre agir aussi sous les ordres d'un supérieur. Or, Louis XIV est très clairvoyant sur l'organisation de la société de l'époque. Il en comprend les contradictions et le jeu des clans, particulièrement celui des puissants de la Haute Noblesse. Dès lors, il sait être à la fois niveleur, diviseur (entre le clan Louvois et Colbert par exemple), ou fédérateur (en attirant la Noblesse à Versailles). Il connaît les risques d'un réformisme trop ouvert et rapide. C'est pourquoi, en fin et rusé politique, le roi sait tempérer le zèle de son ministre tout en le soutenant. Enfin, Louis XIV n'est pas un technicien. Colbert a donc quelque difficulté à tout lui expliquer.

Leçon : l'on retrouve ici les avantages et les inconvénients du système français caractérisé par un double exécutif marqué par un partage des rôles (roi et son grand commis/ président et son premier ministre). On peut dire que le roi lui-même a constitué un frein à la volonté réformatrice de Colbert. Les institutions de la V^e République ne sont-elles pas aujourd'hui responsables des mêmes symptômes ? Il serait intéressant d'y réfléchir.

1.1.5 Contradictions internes du personnage

Colbert est décrit dans cette étude principalement sous l'angle du grand réformateur. Cela correspond en effet à la caractéristique majeure de son caractère. Cependant, comme tout homme,

¹ PETITFILS Jean-Christian, Louis XIV, PERRIN 1997.

Colbert n'est pas fait d'un bloc. Il est animé aussi de contradictions. Ainsi, s'il désire le mutation, il est néanmoins très respectueux de la Tradition. Il cherche ainsi à respecter les traditions locales. N'oublions pas que certaines provinces ne s'étaient données à la France que sous réserve de conserver leurs lois et leurs coutumes.

Leçon : les plus grands hommes sont confrontés à des hésitations voire même des folies dangereuses pour le bien national. Le stress de responsabilités écrasantes et les faiblesses inévitables propres à l'homme soulignent l'importance d'entourer le dirigeant d'une équipe soudée aux compétences diversifiées, animée enfin d'une expérience apte à garantir le « calme des vieilles troupes ».

1.1.6 Commerce extérieur : le poids de la guerre

On verra en deuxième et troisième partie tous les bienfaits de la politique colbertienne en matière de commerce intérieure et extérieure (avantages qui l'emportent très largement sur les défauts décrits ci-après). Cependant, la politique protectionniste pratiquée à l'égard des produits des concurrents de la France a eu aussi des effets négatifs. Ainsi, la politique par trop dirigée contre les Provinces-Unies s'est traduite en retour par une réplique hollandaise. Des mesures similaires ont de fait été mises en place pour empêcher l'accès des produits français à leur territoire national. Ce type de guerre commerciale, encore aujourd'hui très largement répandue et auquel tout homme politique sait s'attendre, provoqua cependant une réplique hors de proportion des dirigeants français. En effet, Louis XIV et son ministre n'hésitèrent pas à attaquer la Hollande. Cette guerre contribua encore à l'accroissement du déficit alors qu'une France pacifique aurait pu capitaliser le fruit des réformes entreprises depuis plusieurs décennies. La puissance apparaît à cette époque véritablement attachée à la force militaire. On mesure à quel point ces conceptions paraissent éloignées des concepts modernes de puissance globale ou de « soft power ». L'Angleterre pratique elle aussi des mesures de rétorsion interdisant ainsi les vins français.

En fait, Colbert pour certains historiens ne serait pas un esprit véritablement volontaire et indépendant mais un grand serviteur de l'état et non un grand homme d'état. Bien que de famille bourgeoise et marqué à ce titre par la recherche de la réussite, il ne fait pas de la prospérité de son pays la seule fin. Son principal but serait la gloire de l'état au sens de victoire par les armes et conquête territoriale. En cela, il ne serait pas le grand économiste. Il chercherait ainsi à faire rentrer de l'argent non pas tant pour le bonheur des gens que pour la gloire du roi. Aussi, en ne se prononçant pas contre la guerre de Hollande, il semble ne pas comprendre le rôle clé de l'économie dans l'acquisition de la puissance sur le long terme ; cela à la différence des Britanniques !

Leçon : l'analyse des facteurs clés de l'acquisition de la puissance passe par l'étude de tous les champs de cette dernière. La formation de nos élites souvent décrite comme trop monolithique (Ecole Nationale d'Administration notamment), doit sans doute s'étendre à d'autres acteurs (think tanks, agences...) pour ouvrir davantage la réflexion stratégique de puissance.

2) Une autre époque

Il convient enfin de souligner les limites de la transposition de l'exemple colbertien à l'époque moderne.

En premier lieu, tout jugement effectué avec nos mentalités modernes n'est que partiel. Les dérives de la lecture de l'histoire sans se replacer dans les mentalités d'une époque ne sont plus à démontrer. Ainsi, la société louis-quatorzienne fonctionnait avec des repères fort différents de la nôtre. Sociétés d'ordres, la France de Colbert était en outre très marquée par la centralité de la religion. Cet état de fait tranche avec l'imprégnation de la laïcité qui a rendu nos sociétés très sécularisées. L'évolution de la notion de Nation rend également difficile la compréhension par nos contemporains de la place accordée à la gloire et au prestige qui guident nombre de choix des politiques de cette époque.

En second lieu, les évolutions techniques rendent aussi les transpositions complexes. La communication et les nouvelles technologies, le rôle joué par les médias ou encore la judiciarisation sont des facteurs nouveaux ou tout au moins incomparablement plus « dimensionnants » dans l'approche moderne des problèmes.

Leçon : Face à ce constat, il convient de prendre du recul pour discerner la part transposable. Cette dernière est plus fréquente qu'il n'y paraît. L'expérience historique s'avère essentielle avant tout sur le plan des savoir faire (2^{ème} partie) et des principes (3^{ème} partie).

DEUXIEME PARTIE : UN ENSEMBLE DE SAVOIR FAIRE ET DE MESURES EXEMPLAIRES

2.1 Comptabilité et finances : rationalisation, contrôle et justice

A son arrivée au pouvoir, Colbert commence par vouloir assurer l'équilibre budgétaire. Il désire avant tout rationaliser. En outre, ayant lui-même observé les procédés condamnables de la pratique de certains hommes d'état au service de Mazarin, il veut anéantir les pratiques illégales.

2.1.1 Mise en œuvre d'une politique fiscale déterminée

Cinq axes majeurs furent définis, tous complémentaires les uns des autres.

Colbert débute en améliorant le recouvrement de l'impôt par trois types de mesures :

- diminution des frais de perception avec baisse des effectifs d'officiers des finances ;
- rationalisation des impôts : cette simplification fiscale ramène les impôts à cinq grands types : les aides, les gabelles, les domaines, les traites et les entrées sous l'autorité de la ferme générale.
- exigence d'exactitude dans le paiement de l'impôt ;

Au titre de la justice, une meilleure répartition de l'impôt est entreprise. Deux voies sont empruntées :

- réduction de l'inégalité devant l'impôt : elle est menée en pourchassant notamment les faux nobles. La réduction des exemptions d'impôts permet ainsi d'augmenter le corps des contribuables. Dans certaines régions, ceux qu'on appelle les usurpateurs (notamment à Paris et en Beauce) sont pourchassés et 20 à 40% d'entre eux perdent leur état de noblesse ;
- meilleure prise en compte des pauvres : les intendants se voient confier la mission de veiller aux humbles personnes en pratiquant l'équité dans la levée des impôts.

2.1.2 Introduction de nouvelles règles de comptabilité

Le contrôle est accru par la mise en place de différentes procédures. Ainsi, il est exigé d'un contrôleur général un ordre écrit pour le paiement d'une dépense (elle même ordonnée par ordonnance).

De même, des registres de comptabilité sont mis en place. Ces derniers assurent la cohérence de l'ensemble par le contrôle des uns sur les autres. Un registre des dépenses est créé, un « registre des fonds » et le registre « A » pour le suivi des mouvements. Enfin, chaque année est publié un abrégé des finances (sorte de loi de finances d'exécution avant l'heure).

En définitive, Colbert dès cette époque met en place un appareil d'information économique. Colbert veut savoir où va l'argent de l'Etat.

2.1.3 La chasse aux dépenses

Colbert cherche en outre pour équilibrer le budget à faire la chasse aux dépenses. Pour cela, il mène deux actions majeures :

- l'abaissement unilatéral des taux des rentes ou leur remboursement à des cours dépréciés ;
- la suppression de nombreux offices redondants dont la rémunération annuelle obérait le budget de plusieurs millions de livres. Ainsi, le nombre de notaires est par exemple fixé dorénavant par région.

2.1.4 L'accroissement des recettes

Une action sur les recettes figure aussi au programme de Colbert. Ce dernier s'aperçoit en premier lieu que la situation du patrimoine de l'état est plus que flou (ce qui n'est pas sans rappeler quelques rapprochements avec la période contemporaine). Dans certaines régions, on ne sait en effet plus depuis de nombreuses années ce qui appartient au domaine royal. Certains biens sont d'ailleurs occupés par usurpation. Colbert affiche la volonté de faire rentrer le roi dans ses droits. Il fait entreprendre une vérification des droits domaniaux. De nombreux domaines sont ensuite autoritairement ramenés dans les droits royaux au motif que le roi se les est fait voler.

Une authentique politique de la forêt qui fait encore aujourd'hui l'admiration des spécialistes est mise en place. Un bail unique appelé « la ferme générale des domaines » s'applique dorénavant. Ainsi, un fermier général du domaine, chargé de veiller au patrimoine de l'état, est créé.

Au total, l'ensemble de ces mesures fait passer la masse d'impôts de 11 millions de livres en 1661 à 58 millions en 1675. Le budget est équilibré (sauf en 1667). Une amélioration considérable de la productivité du système financier a conduit à cet équilibre.

Leçon : De façon très novatrice, Colbert a su à la fois faire preuve d'imagination en créant des outils de contrôle et d'aide à la décision, et de volonté en imposant des mesures de contrôle impopulaires mais nécessaires. Il a su dépasser le stade de l'analyse, de l'audit et du rapport pour passer à l'acte. C'est bien l'association de la compétence et du caractère qui s'avère le fondement du succès.

2.2 L'industrie : cœur du système

Au cœur du système de Colbert se trouve le mercantilisme. Le postulat est assez simple. La richesse d'un pays se mesure à son stock de métaux précieux et d'argent. L'idée centrale de Colbert vise à enrichir la France en y faisant affluer l'or (comme aujourd'hui la Chine et ses réserves de devises). Or, la France ne possède que peu de mines de métaux précieux. Pour compenser cette situation, le principe est simple. Il faut vendre nos produits à l'étranger tout en important le moins possible. On pourra aussi produire des biens de substitution pour le marché intérieur apte à diminuer encore un peu plus notre dépendance. Cette stratégie exige donc la mise en place d'un certain protectionnisme. Cependant, l'approche de Colbert s'inscrit dans une démarche positive offensive. Elle n'est sûrement pas frileuse comme ses détracteurs ont voulu le faire croire. Colbert comprend que pour s'enrichir, il faut nécessairement le faire au détriment des autres en gagnant la bataille commerciale. Cet état d'esprit, cette cohérence fondamentale sera décrite en troisième partie.

L'édification d'une industrie nationale va donc devenir le cœur de l'objectif d'enrichissement du royaume. Pour se faire, Colbert définit là encore plusieurs politiques.

Les manufactures publiques et privées sont encouragées. Les plus connues seront celles des Gobelins (tapisserie), de la Savonnerie, de Beauvais (tapisserie), des ateliers militaires de Brest, Toulon ou encore Rochefort. Tout est entrepris dans le cadre d'un schéma global. L'Etat les possède sous forme de concessions voire de monopoles. Très adaptées au capitalisme naissant, diverses sortes d'avantages leur sont accordés :

- prêts ;
- subventions : 1 millions de livres de subventions sont distribuées en 20 ans ;
- faveurs fiscales. Les plus intéressantes sont celles accordées aux manufactures étrangères. Elles ne sont pas sans rappeler les politiques actuelles de pays comme l'Irlande qui ont ainsi connu une croissance très rapide fondée sur les investissements étrangers ;
- fournitures de locaux ;
- privilèges, comme des titres de Noblesse ;
- primes à l'exportation. Elles sont distribuées selon des priorités bien choisies. Des exonérations de taxes sont accordées à l'entrée des matières premières afin de réduire les coûts de production et accroissent ainsi la productivité.

Somme toute, on est assez frappé de constater que ces techniques ont été adoptés par les pays émergents au XX^e siècle avec le succès que l'on sait.

Des mesures d'ordre générales sont aussi mises en place.

- attire des ouvriers étrangers en France : ces derniers reçoivent la charge d'instruire les artisans français. Ainsi, les ouvriers allemands œuvrent pour notre métallurgie. Des Vénitiens sont démarchés pour la broderie et la fabrication de glaces. Les Milanais travaillent dans les soieries de Lyon ;
- action des ambassades : les ambassadeurs à l'étranger sont chargés du recrutement de cette main d'œuvre spécialisée. Ils sont un relais économique efficace ;
- action en justice : des peines sévères sont prononcées contre les ouvriers français quittant le territoire national.

Leçon : la modernité de la politique industrielle de Colbert impressionne. On constate presque avec une certaine nostalgie que cette politique intérieure peut paraître aujourd'hui moins volontaire et ciblée. Colbert met en œuvre une série complète de mesures pratiques.

2.3 La promotion de la qualité

La promotion de la qualité des produits fabriqués occupe toute l'attention de Colbert. Il comprend dès cette époque que la valeur ajoutée d'un produit, sa part d'innovation, est centrale pour le succès de nos industries.

De nombreux types d'actions sont mis en œuvre témoignant encore de la richesse des savoir-faire.

- la promotion des industries du luxe : les subventions accordées aux fabriques de dentelles l'illustrent ;
- la lutte contre la contrefaçon : à l'époque de nombreuses fabrications sont assurées à domicile. On lutte contre (ce qui d'ailleurs provoquera des oppositions locales). L'administration colbertiste s'efforce en effet de standardiser les produits afin d'augmenter le débit de la production et d'en faciliter le contrôle ;
- une organisation des métiers : elle vise essentiellement à accroître les correspondants de l'administration. Le développement des corporations permet d'élaborer de véritables codes du travail définissant les lois auxquelles doivent se plier ses membres. L'obligation de reconnaissance publique de ses statuts est mise en place et la police des métiers est donc accrue. Des sanctions sont imposées au contrevenants ne respectant pas les normes de qualité.
- une réglementation sévère est mise en application. Il faut produire des biens de qualité. La qualité des matières premières est vérifiée, la dimension des pièces est contrôlée, le nombre de fils. « Un grand règlement général du 13 août 1669 fixait la longueur, la largeur, la qualité, la teinture des draps fins, serges, étoffes de laine et de fil »². Des agents de contrôle de la qualité appelés « les juges de manufacture » sont créés ;
- recherche de compétitivité accrue: ces biens de qualité doivent en effet rester compétitifs pour se vendre. L'amélioration de la productivité se traduit par une accélération du rythme de travail ;

A ces mesures vient s'ajouter une action vis-à-vis de l'extérieur.

- le débauchage des meilleurs ouvriers étrangers : il est encouragé. La formation des techniciens français de la soierie par des Italiens de Florence, de Gênes ou de Milan en constitue un exemple.

² PETITFILS Jean-Christian, Louis XIV, Perrin, p.260, 1997.

- l'espionnage industriel : il devient une constante de la politique industrielle. Les souffleurs de Murano l'illustrent ;
- l'imitation : à l'époque aucun brevet ne protège l'innovation industrielle. La copie est une des failles du système. Elle est exploitée par Colbert et ses fonctionnaires. Les cuirs anglais ou les draps hollandais font les frais de cette politique.

Enfin, Colbert comprend toute l'importance à accorder à l'éducation et à la recherche.

- innovation : l'innovation devient un de ses soucis les plus constants. Ainsi, en 1666 est créée l'Académie des Sciences. Le Journal des Savants est également fondé ;
- éducation : des collèges sont soutenus, en particulier ceux des Jésuites dont la qualité d'enseignement est unanimement reconnue. Ainsi, l'action du grand ministre apparaît une nouvelle fois très globale et cohérente. Tout le spectre des connaissances est pris en compte.

Leçon : Aujourd'hui encore, c'est sans doute par la qualité de leurs produits que les pays modernes peuvent faire valoir leur plus-value. Les politiques de mise en place de normes et de services de la qualité s'inscrivent dans cette logique de crédibilité et de confiance.

2.4 Le commerce

Aux fondements du Colbertisme se trouve le mercantilisme. Ce dernier n'est pas une invention de Colbert. Il est une doctrine économique inscrite dans un cadre politique précis. Ses tenants pensent que l'enrichissement d'un pays passe par le commerce et que ce dernier permet ensuite de mener une politique. Sans cet argent, aucune ambition n'apparaît en effet réalisable ; présumé des plus simples mais ô combien logique et plein de bon sens. Dès lors, les personnes qui installent à l'étranger leur production sont jugées traîtresses à l'intérêt national. Ces idées ne sont pas sans nous rappeler les débats actuels autour des délocalisations.

Or, Colbert conçoit l'économie comme une guerre. Il n'a pas une conception purement libérale de cette dernière. De fait, estimant que les richesses et notamment la quantité d'or et d'argent sont limitées, il considère qu'il ne peut qu'y avoir lutte. On dirait aujourd'hui que l'économie n'est pas de l'ordre du «win-win ». Cette conception est cependant discutable. Loin de croire angéliquement que le marché n'est que le simple lieu de la concurrence parfaite, il nous est permis aussi d'affirmer qu'une vision purement belliqueuse met de côté la part d'innovation propre aux hommes. Ces nouveaux créneaux liés à l'innovation sont à même de dépasser la notion de richesse limitée. Mais Colbert partant de sa conception de la croissance va définir comme fondement de son système le protectionnisme et la promotion des exportations. En 1664 Colbert publie un « Mémoire sur le commerce » dont les principales mesures figurent ci-dessous.

2.4.1 Le commerce intérieur rationalisé

Colbert mène en premier lieu une politique de rationalisation du commerce intérieur. Ce dernier apparaît disloqué et peu aisé entre les régions. Une meilleure circulation des biens s'avère donc nécessaire pour l'amélioration de la circulation de la richesse.

Il commence par ordonner la simplification des tarifs douaniers intérieurs. Il veille en particulier à leur uniformisation. De nombreux péages abusifs existent. Les importantes disparités de poids et de mesures existants entre les régions sont supprimées.

En outre, l'amélioration des voies de communication par terre et par eau est entreprise. Ainsi, la route reliant Paris à Orléans est pavée. Les canaux font aussi l'objet de toute l'attention du grand ministre. Le canal des Deux-Mers en constitue un bon exemple. En 1681, le canal du midi construit par l'ingénieur Riquet est mis en service. L'entreprise s'apparente aux grands travaux prônés par Keynes. 250 kilomètres ont été creusés. Des eaux ont été détournées de la Montagne noire pour assurer l'alimentation des bassins régulateurs (comme il en existe un au seuil de Naurouze ligne de partage des eaux entre le bassin de la Gironde et de l'Aude).

La rationalisation et la protection du commerce intérieur facilitent donc l'émergence d'une industrie.

Leçon : l'état a toujours un rôle majeur à jouer dans les grands investissements d'infrastructure, se faisant alors facilitateur de commerce. Aujourd'hui, ces infrastructures sont toujours matérielles mais aussi immatérielles (« autoroutes de l'information »).

2.4.2 Le commerce extérieur : attirer les devises, le mercantilisme

Le but de la politique colbertienne dans ce domaine est d'obtenir, en cohérence avec la politique industrielle (voir supra) l'équilibre commercial.

Six séries de mesures doivent y mener :

- ouverture de nouveaux débouchés : c'est le but de la tentative de création de nombreuses compagnies commerciales. Elles sont en effet jugées seules capables d'offrir les ressources suffisantes pour mener des opérations lointaines. Dès lors, elles apparaissent en mesure d'apporter les garanties nécessaires contre les risques à courir. Colbert a donc l'idée de copier ce qui marche. Il s'inspire de la compagnie hollandaise des Indes orientales. Il en copie même le nom ! Cette association doit avoir pour 50 ans le privilège du commerce à l'est du cap de Bonne espérance et la concession perpétuelle de Madagascar. Elle reçoit des primes à l'importation et à l'exportation. Malheureusement, cette compagnie ne trouvera pas tous les capitaux nécessaires à son développement (voir 1^o partie).
- conquête de nouvelles colonies : ces dernières seront l'occasion de récupérer gratuitement des matières premières dont la France manque ;
- accords bilatéraux commerciaux : ils sont passés avec certains pays comme l'Espagne ;
- protectionnisme contre la concurrence extérieure : la protection douanière doit permettre dans un premier temps le développement intérieur. Un édit de 1664 taxant les produits transportés par les bateaux britanniques et hollandais est mis en place. Dans un deuxième temps, Colbert est bien conscient que la liberté des entrepreneurs sera plus bénéfique que le soutien étatique. Ces protections sont donc temporaires.
- dumping : Colbert n'hésite pas à pratiquer des prix beaucoup plus bas sur les marchés intérieurs que sur le territoire français. Il n'hésite donc pas à « faire la guerre économique » par le dumping pour dominer à l'extérieur.
- codes commerciaux : le ministre comme à son habitude fait rationaliser la réglementation.

Leçon : Colbert met donc en oeuvre une politique très offensive en matière de commerce extérieur. Cette dernière pourrait inspirer les dirigeants actuels. Le relais de l'initiative

individuelle et le soutien financier (cf supra) sont cependant deux aspects qui auraient dû être davantage pris en compte pour pouvoir pleinement servir d'exemple à la modernité.

2.4.3 Le renforcement de la Marine : rayonnement et commerce

Ce commerce est en outre favorisé par la volonté de constituer un outil au service du commerce extérieur : la marine.

Colbert constate en effet que la marine française commerciale et de guerre est dans un état pitoyable après la gestion des affaires par Mazarin. Ce dernier a notamment fait le choix très classique en France de privilégier l'armée de terre. On ne compte que dix navires militaires de haute mer. La marine en comptera dix fois plus à la fin du règne de Louis XIV. La flotte commerciale augmentera quant à elle son tonnage de plus de 10%.

Une véritable industrie navale est mise en place. Des fonderies, des arsenaux, la culture du chanvre et la mise en place d'une politique forestière, tout concourt à la création d'une véritable industrie d'armement. De nombreux ports francs sont créés. On peut citer Dunkerque, Bayonne ou Marseille. D'autres sont considérablement améliorés comme Saint-Malo, Brest ou même Sète. En outre, une infrastructure d'environnement est mise en place. De grands entrepôts voient ainsi le jour. Des aides sont accordées aux investisseurs de bateaux neufs.

L'attribution de monopôle du commerce et de la navigation aux compagnies des Indes orientales ou à celle du Levant s'inscrit lui aussi dans cette volonté de conquête. Il doit favoriser l'extension de notre aire d'influence notamment face à la concurrence des deux rivaux anglais et hollandais.

La formation des marins est améliorée. Tourville, Duquesne, Jean Bart ne résonnent-ils pas d'ailleurs comme les grands noms de l'histoire maritime de l'époque.

Leçon : la place à accorder à la marine est toujours sous estimée en France. Les exemples britannique et américain devraient pourtant nous inciter à développer un domaine pourtant inscrit dans notre géographie (très grande Zone Economique Exclusive). La marine sert en effet le commerce mais aussi par son rayonnement la diplomatie, la culture et la sécurité.

2.5 L'importance du droit : sécuriser et clarifier

Colbert a bien compris que pour le bon fonctionnement d'un pays, il convient aussi de le doter d'un corpus juridique. Ce dernier doit permettre en fixant les règles du jeu de moraliser les affaires mais aussi de clarifier les rapports entre les acteurs économiques. Contraignant pour lutter contre les malversations et promouvoir la qualité, il permet aussi l'épanouissement des investisseurs. En effet, le droit peut à la fois sécuriser et libérer. Il n'est pas synonyme uniquement, comme certaines idéologies peuvent le laisser croire, de contraintes et de freins à l'initiative. Les ordonnances sur le commerce de 1673 visent par exemple à protéger et soutenir des compagnies de commerce françaises. Les ordonnances sur les Eaux et Forêts de 1669 permettent à la France de mettre en place une politique de gestion sylvicole inspirant encore largement la politique de l'Office National des Forêts (ONF). Il s'agit bien là d'encadrer précisément les pratiques de production et de récolte du bois dont la gestion sur des cycles longs liés à la nature même du produit (l'arbre) nécessite des pratiques peu libérales.

En définitive, Colbert veut mettre en place un véritable environnement favorable à la croissance économique.

Leçon : Colbert a eu le mérite de réglementer pour protéger, clarifier, aider les acteurs économiques. Il a su aussi faire simplifier le droit pour aider à sa mise en œuvre seul gage de sa crédibilité. Là encore notre droit moderne pourrait s'en inspirer tant il apparaît parfois compliqué, foisonnant et le plus souvent peu appliqué et contrôlé, ensemble de symptômes ayant conduit à le décrédibiliser dangereusement.

2.6 L'administration

En cohérence avec la mise en place d'un ensemble de règles structurantes devant aider au développement économique, Colbert va ériger l'administration française de l'époque en force de frappe de ses réformes. Il n'est plus besoin de souligner la place des intendants généraux des finances dans le dispositif de cette fin du XVII^e siècle. Préfets de l'époque, ces derniers gèrent mais surtout contrôlent. Ils sont les yeux et les oreilles du pouvoir royal dans les régions. Dans le processus de centralisation de la France au cours des âges, la période colbertienne apparaît comme l'une des phases principales (Louis XI mais aussi Napoléon, la III^e République peuvent en constituer d'autres). L'effort est double. L'effectif de ces fonctionnaires royaux est tout d'abord considérable puisque l'on comptera jusqu'à environ 45000 administrateurs. De plus, leurs attributions sont très élargies par rapport à la période précédente. Les intendants sont placés en effet au-dessus des chaînes judiciaire et fiscale.

Leçon : Le centralisme administratif français a longtemps constitué une force avant d'être aujourd'hui considéré comme un manque de souplesse et de subsidiarité. Il appartient aux hommes politiques actuels de trouver un compromis entre une nécessaire unité (gage de cohérence, de solidarité...) et la responsabilisation.

2.7 Promouvoir la valeur travail

La lutte contre les oisifs est entreprise. Leur responsabilité dans la faiblesse des revenus fiscaux (cf supra) est l'objet d'une lutte manifeste de Colbert. Il se plaint de l'engouement de gens pour l'office. Sans être anticlérical, il s'étonne du nombre du clergé (266 000 clercs). Il constate qu'il y a trop de rentiers mais aussi de vagabonds et de personne recherchant l'aumône publique.

Le grand commis veut aussi réduire les jours chômés. Il se heurte cependant à l'opposition de l'Eglise.

Leçon : Une société excluant le « travail » de ses valeurs court le risque du développement d'une mentalité peu entreprenante et d'une économie atone. L'exemple colbertien devrait une fois encore inspirer les politiques modernes.

2.8 Le populationniste

Colbert met enfin en place une politique démographique. Il comprend bien que la démographie constitue un point essentiel de la croissance et du dynamisme d'un pays. Constatant la stagnation de la natalité en France, Colbert commence par s'opposer à une politique d'émigration vers les colonies. Il interdit en particulier l'émigration des ouvriers qualifiés. Il encourage les mariages avant vingt ans. Il réduit les impôts dus par les familles nombreuses (selon des références différentes de celles de nos sociétés. De fait, on peut obtenir une pension de 1000 livres pour plus de dix enfants vivants n'étant ni prêtres ni religieux !).

Leçon : les données démographiques sont au cœur des problématiques économiques et sociales. Une véritable politique familiale est susceptible de dynamiser l'esprit de jeunesse d'un pays et d'augmenter sa population active.

TROISIEME PARTIE : LA METHODE COLBERT

3.1 un vrai homme d'Etat

Colbert est à la fois l'expression d'un caractère fort et le fruit d'une expérience. Colbert est avant tout une personnalité. Il représente ces hommes politiques ne cherchant pas un compromis somme toute très souvent stérile. Il est la volonté au service de l'action. Il est en fait ce que l'on appelle communément un homme d'état. De fait, il est le plus souvent animé d'une ambition pour son pays. Cette ambition se traduit par un esprit offensif, dynamique, volontaire.

Colbert est aussi un grand commis venu du « privé ». Il possède les qualités de sa famille commerçante. Cette pratique des affaires lui a donné le goût de l'argent. Les stages qu'il a fait dans le négoce et dans les banques lui ont procuré la connaissance approfondie des affaires privées. Il a en effet débuté comme comptable chez un oncle, exportateur installé à Reims. Venu à Paris, il a appris ensuite le secret des affaires publiques. Bref, Colbert a vécu une expérience concrète des choses. De plus, ses intérêts personnels (il possède une immense fortune) recoupe aussi les intérêts du pays. Il n'est pas comme une certaine élite politique obsédée par le débat d'idées.

Leçon : ces qualités de caractère, il apparaît utile de les rappeler ici car elles sont à même de servir d'exemples. Il est en fait très pragmatique et possède une connaissance de terrain doublée des qualités de caractère décrites ci-dessus.

3.2 « L'autorité paye... »

Conscient de son expérience, volontaire, Colbert exerce son autorité. Cette caractéristique de son action est un des éléments clés du succès de sa méthode. Il l'exerce cependant de façon intelligente. Il s'octroie des pouvoirs étendus mais par l'entremise de grands commis (voir partie 2). Les ordres sont adressées aux agents d'exécution qui ont la possibilité de présenter leurs observations.

Leçon : une fois la mesure décidée, elle doit être exécutée. Cette façon de faire appliquer les lois et règlements peut nous faire réfléchir face à la prolifération législative de nos temps modernes sans que celle-ci donne nécessairement lieu à application (sortie des décrets très lente, justice ...). A cette époque, les rappels à l'autorité centrale ne cessent pas jusqu'à ce que la certitude d'une bonne exécution ait été acquise.

le développement des modèles d'organisation matricielle ou de la participation des personnes au sein de l'entreprise, phénomène lié au plus grand individualisme, ne doit pas se traduire par l'abandon total des organisations pyramidales. Sans chef capable de contrôler et contraindre, une organisation ne peut pas progresser véritablement.

3.3 La rigueur dans le travail

La rigueur constitue aussi un des fondements de la méthode colbertienne. Elle a valeur éducative. Elle enseigne que l'intuition, le génie, le facteur chance ne sont pas des facteurs sur lesquels il nous faut compter pour réussir.

Leçon : Le souci du détail, le contrôle minutieux des travaux demandés, le pragmatisme, un plan d'ensemble médité, cohérent et servant de guide à l'action, la prise en compte de l'environnement (logistique, personnels...), la curiosité sont les bases d'un travail performant. La méthode Colbert comprend donc bien des principes d'action qui ont valeur d'exemple.

3.4 Bien plus qu'un interventionniste

3.4.1 L'état stratège

Colbert n'est pas l'étatiste dogmatique que certains ont voulu décrire. Il n'est pas partisan de l'état pur et dur, de l'état pour l'état. De fait, il ne s'inscrit pas dans cette démarche manichéenne (par trop répandue dans les milieux même intellectuels). N'a-t-il pas dit : « la liberté est l'âme du commerce ».

Colbert comprend en réalité que l'état doit être le stimulateur de la création (surtout dans une société encore à l'époque presque totalement agricole). Il doit être investisseur par ses subventions et commandes. Plus que dirigiste, l'état doit pouvoir être interventionniste. L'état doit choisir les cibles à soutenir et privilégier pour le bien national. Il s'inscrit ainsi dans une démarche offensive à même d'aider à conquérir des parts de marché. Colbert est l'anti naïf. Il se refuse à croire que le seul libéralisme à exister ou puisse même régir idéalement, naturellement les relations entre les hommes. Parallèlement, il se refuse aussi à instituer un système idéologique. C'est un pragmatique jacobin. Car en effet, Colbert se refuse à être l'Etat suiviste. Il comprend que toute mesure s'inscrit dans une démarche globale assise sur une ligne directrice servant elle-même un objectif. Il ne fait, par là même, qu'être ce qu'on est en droit d'attendre de tout homme politique : il a une stratégie. La sienne consiste à enrichir la France par l'afflux de devises en même temps qu'ils sert ainsi la gloire et la puissance de la France voulu par Louis XIV. Il donne dès lors à la France les moyens de ses ambitions.

Globalement, la méthode Colbert apparaît dans sa philosophie assez proches des thèses keynésiennes.

Leçon : la troisième voie que la France moderne désire toujours trouvée au sein de cette mondialisation, cette voie « française » ne serait-elle pas celle de Colbert ? : un état stratège, facilitateur d'énergie, source de confiance dans un recentrage sur ses fonctions régaliennes.

3.4.2 Le pragmatisme

Loin d'être l'idéologue que ses détracteurs ont vilipendé, Colbert est un pragmatique. Il pèse tous les tenants et aboutissants au regard des intérêts du pays. Ainsi, la révocation de l'Édit de Nantes suscite chez lui une réaction de rejet. Il perçoit bien évidemment toutes les conséquences de cet acte en termes économiques. La fuite de nombreuses personnes qualifiées est à l'opposé des principes qu'il cherche à promouvoir (cf supra).

Leçon : la tendance très française à la théorisation donc à l'idéologie oblige souvent à se situer dans un camp politique. Ainsi, l'esprit pratique, la capacité d'union et donc le succès sont fragilisés. La volonté de sortir de ces schémas sclérosants doit réellement être l'ambition d'un homme d'état.

3.5 S'appuyer sur l'histoire et le retour d'expérience

L'historien Petitfils le résume assez bien : « ce qui différencie Colbert de ses prédécesseurs, c'est la constance, l'obstination, la cohérence, la redoutable rigueur avec lesquelles il appliqua des recettes anciennes ».

Leçon : Tous les grands personnages insistent sur le rôle de l'étude ; études des Anciens et étude de sa propre expérience. Napoléon était ainsi un lecteur infatigable. Il savait en outre synthétiser ses expériences.

3.6 L'information : prise en compte de la connaissance

La méthode Colbert, c'est aussi le souci bien moderne de l'information. Ce dernier n'agit pas sans faire précéder son action d'une information extrêmement complète. Cette information s'appuie avant tout sur le terrain. Un grand état des lieux est ainsi entrepris.

L'époque est, il est vrai, très rationnelle. Statistiques, recensements, classements, archivages, exploitation systématique de l'information sont utilisés. L'aménagement du territoire est ainsi accéléré grâce à l'action des architectes du roi dès 1668. Les fameux plans en relief (aujourd'hui visibles à Lille et à Paris) en sont une des illustrations.

Leçon : Colbert s'inscrit bien ainsi dans les idées modernes du moment. Cette capacité à intégrer la modernité constitue aussi une leçon pour aujourd'hui. L'information, est-il besoin de le rappeler, constitue une des clés essentielles du succès et cela dans tous les domaines (économique et militaire par exemple).

3.7 une politique globale au service de la grandeur de la France

Il convient de ne pas limiter la politique colbertienne aux seuls effets économiques. La grandeur de la France, l'indépendance d'esprit français et l'unité nationale ont été promues avec succès grâce à la politique du grand commis. La grandeur de la France ne date certes pas uniquement de cette période. On peut cependant raisonnablement affirmer qu'elle remonte en grande partie du moins à cette époque classique. En servant la grandeur du pays avec une efficacité, Colbert a contribué à la notoriété de notre pays. Il a par exemple largement permis au faste de la cour louis-quatorzième de se développer grâce à l'équilibre global du budget français. Cette politique n'aurait pu être entreprise sans l'argent gagné, le nerf de la guerre et du luxe.

Leçon : L'indépendance d'esprit est le trait majeur de la puissance française. Jeanne d'arc, Napoléon ou de Gaulle sont d'autres exemples de cette indépendance jugée souvent arrogante ou aujourd'hui dépassée au regard de notre puissance réelle. N'est-elle pas cependant une voie qui permet encore à la France d'exister et de véhiculer des valeurs universelles alternatives au manichéisme ambiant actuel ?

Il est vrai enfin que cette politique a contribué à l'accélération de l'unité nationale. La centralisation et l'uniformisation associées à un certain autoritarisme l'ont permis.

CONCLUSION

En définitive, la méthode Colbert constitue bien un exemple de patriotisme économique au service de la puissance française.

Au terme de cette étude, on peut affirmer en outre que cette politique est susceptible de servir d'exemple dans bien des domaines. Loin des clichés de bureaucratisation, de centralisme autoritaire, de protectionnisme dépassée, Colbert a mis en œuvre une politique assise sur une vision, une stratégie, un plan. Cohérente, offensive, rigoureuse, innovante, sa conception de l'état, en tant qu'état stratège, est une clé possible pour le succès d'un pays dans un univers mondialisé et postindustriel.

Bibliographie

- BAYARD Françoise, *Le monde des financiers au XVII^e siècle*, Paris, 1988.
- BAYARD Françoise et GUIGNET Philippe, *L'économie française au XVI, XVII, XVIII^e siècles*.
- BONNEY Richard, *L'absolutisme*, Paris 1989.
- BOURGEON Jean-louis, *Les Colbert avant Colbert. Destin d'une famille marchande*, Paris, 1986.
- BRAUDEL Fernand et LABROUSSE Ernest sous la direction de Histoire économique et sociale de la France, t. II, *Des derniers temps de l'âge seigneurial aux préludes de l'âge industriel, 1660-1789*, Paris, 1970.
- CLEMENT Pierre, *Histoire de Colbert et de son administration*, Paris éd de 1892, 2 vol.
- Deyon, Gap, 1991.
- COLBERT Jean-Baptiste, *Lettres, instructions et mémoires*, éd. Pierre Clément, Paris, 1861-1882, 10 vol.
- DESSERT Daniel, *Argent, pouvoir et société au Grand siècle*, Paris, 1984.
- EMMANUELLI François-Xavier, *Un mythe de l'absolutisme bourbonnien : l'intendance, du milieu du XVII^e siècle à la fin du XVIII^e siècle (France, Espagne, Amérique)*, Aix, 1981.
- EMMANUELLI François-Xavier *Pouvoirs dans la France des XVI-XVIII^e siècles*, Paris, 1992.
- HARSIN Paul, *Crédit public et banque d'état en France du XVI au XVII^e siècle*, Paris, 1933.
- MEYER Jean, *Le poids de l'Etat, XVII-XIX siècles*, préf. P. Chaunu, Paris, 1983.
- MEYER Jean, *Colbert*, Paris, 1981 ;
- MOUSNIER Roland sous la direction de, *Un nouveau Colbert. Actes du colloque pour le tricentenaire de la mort de Colbert*, Paris, 1985.
- OLIVIER-MARTIN François, *L'organisation corporative de la France d'ancien régime*, Paris, 1938.
- PASTRE Olivier, *La méthode Colbert ou le patriotisme efficace*, éditions Perrin
- PETITFILS, Jean-Christian, *Louis XIV*, Paris ; Editions Perrin, 1997
- TRENARD Louis, *Les Mémoires des intendants pour l'instruction de duc de Bourgogne (1668) : introduction générale*, Paris, 1975.
- VILLAIN Jean, *Les fortunes de Colbert*, Paris 1994.

Sites Internet :

www.comite-colbert.com

www.academie-francaise.fr

www.librairie-colbert.fr